



Communiqué de presse

Date : 25/01/2022

Transformation numérique : Restaurateurs Indépendants lauréat de Bpifrance

Restaurateurs Indépendants remporte l'appel à projets de Bpifrance "Accompagnement à la transformation numérique des TPE/PME", et lance des parcours gratuits pour favoriser la digitalisation dans la restauration. Bpifrance a annoncé les résultats dans un communiqué de presse paru lundi 24 janvier dernier.

Dans le cadre du plan France Relance et de l'initiative France Num, l'État a confié à Bpifrance la mise en œuvre d'un appel à projets destiné à massifier l'accompagnement au numérique des TPE et des PME.

Restaurateurs Indépendants est le seul organisme du secteur de la restauration à être sélectionné par Bpifrance lors de cette 3e édition de l'appel à projets.

Pour candidater, la communauté Restaurateurs Indépendants s'est associée à l'UMIH Restauration Nice Côte d'Azur (ainsi que d'autres bureaux départementaux du réseau) et à L'Association Française des Maîtres Restaurateurs.

La structure départementale, régionale et nationale de ces organismes permet de cibler les restaurants situés sur tout le territoire français, ainsi que les DOM-TOM.

Les restaurateurs peuvent choisir entre 3 accompagnements gratuits

La crise sanitaire met à rude épreuve le secteur de la restauration en France. Si certains restaurants réussissent à s'adapter plus facilement, la majorité n'exploite pas (ou pas assez) le potentiel du numérique.

Le soutien de Bpifrance permet à Restaurateurs Indépendants de proposer un parcours d'accompagnement-action appelé "**Mise en place numérique**", entièrement **gratuit pour les restaurateurs** et spécialement conçu pour répondre à leurs besoins.

Les accompagnements débutent au cours du 1er trimestre 2022, et ont lieu à distance. L'inscription sera possible à partir de février depuis le site www.miseenplacenumerique.fr.

À 100 % pour le soutien aux indépendants

Dirigés par nos membres et à but non lucratif, nous sommes déterminés à faire de grands changements ensemble.

Le parcours d'accompagnement "Mise en place numérique" comprend 3 formules, d'une durée de 10 heures chacune. Les restaurateurs peuvent choisir jusqu'à 2 formules entre :

- **Ma présence en ligne** : avoir un site Internet, intégrer un outil de réservation en ligne, répondre aux avis...
- **Je digitalise mon restaurant** : Caisse enregistreuse, normes HACCP, click & collect, solutions de paiements, gestion de stock, Extras, Wifi...
- **Je maîtrise les réseaux sociaux** : Facebook, Instagram, TripAdvisor...

Accompagner 2 300 restaurateurs : c'est l'objectif de Restaurateurs Indépendants

*"Nous sommes fiers d'avoir été sélectionnés par Bpifrance, et nous sommes impatients d'accompagner les restaurateurs dans leur transformation digitale", a déclaré **Bruno Mafflard, Directeur-Fondateur de Restaurateurs Indépendants**. "En France, le secteur de la restauration comprend 148 000 TPE*. Elles représentent 93 % des entreprises, 52 % des salariés et 56 % du chiffre d'affaires du secteur. Notre objectif est d'accompagner 2 300 restaurateurs en 18 mois, sur l'ensemble du territoire français. Et cela, grâce à des programmes adaptés à leurs besoins, et faciles à mettre en pratique."*

*Source DGE, Insee Focus N°34 – Septembre 2015

À propos de Restaurateurs Indépendants :

Restaurateurs Indépendants est une communauté, active en France depuis mai 2021, ayant pour objectif de simplifier le quotidien des restaurateurs. Elle propose de nombreux avantages à ses membres : des économies d'échelle, conseils pratiques de la part de collègues, l'accès à des formations et à des informations, l'annuaire de restaurants indépendants le plus complet de France, l'accompagnement dans l'ère numérique et bien plus. Pour en savoir plus, consultez le site internet www.restaurateursindependants.fr.